

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 21 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 21 octobre à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle du Conseil d'agglomération de l'Armor à l'Argoat à Guingamp, le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

AUBRY Gwénaëlle (suppléante); BIAVA Denis (suppléant); BILLAUX Béatrice; BOÉTÉ Cécile; BOULANGER Servane; BURLOT Gilbert; CADUDAL Véronique; CALLONNEC Claude; CARADEC-BOCHER Stéphanie; CHAPPÉ Fanny; CHARLES Olivier; CHEVALIER Hervé; CLEC'H Vincent; CORBEL Samuel (suppléant); DOYEN Virginie; DUMAIL Michel; ÉCHEVEST Yannick; GAUTIER Guy; GIUNTINI Jean-Pierre; GOUAULT Jacky; GOUDALLIER Benoît; GRAEBER Sophie; GUILLOU Claudine; GUILLOU Rémy; JOBIC Cyril; KERHERVÉ Guy; LE BARS Yannick; LE BIANIC Yvon; LE CALVEZ Michel; LE COTTON Anne; LE CREFF Jacques; LE FLOC'H Patrick; LE FOLL Marie-Françoise; LE GALL Annie; LE GAOUYAT Samuel; LE GOFF Philippe; LE GOFF Yannick; LE JANNE Claudie; LE LAY Alexandra; LE LAY Tugdual; LE MARREC François; LE MEAUX Vincent; LE MEUR Daniel (suppléant); LE MEUR Frédéric; LE MOIGNE Yvon; LE SAOUT Aurélie; LE VAILLANT Gilbert; LEYOUR Pascal; LINTANF Joseph; LOZAC'H Claude; MOURET Patricia; NAUDIN Christian; PARISCOAT Dominique; PIRIOU Claude; PONTIS Florence; PRIGENT Christian; PRIGENT Marie-Yannick; RANNOU Hervé; RASLE-ROCHE Morgan; RIOU Philippe; ROLLAND Paul; SALOMON Claude; TALOC Bruno; TERTRAIS Isabelle (suppléante); THOMAS David (suppléant); VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

CONNAN Josette à LE GAOUYAT Samuel; HERVÉ Gildas à LE SAOUT Aurélie; INDERBITZIN Laure-Line à CHARLES Olivier; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe à VIBERT Richard; LE BLEVENNEC Gilbert à LE JANNE Claudie; LE HOUÉROU Annie à GOUDALLIER Benoît; PAGNY Gilles à GRAEBER Sophie; PRIGENT Jean-Yvon à ÉCHEVEST Yannick; PUILANDRE Elisabeth à NAUDIN Christian; SALLIOU Pierre à PONTIS Florence; ZIEGLER Evelyne à LE GOFF Philippe.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BEGUIN Jean-Claude; BOUCHER Gaëlle; BOUILLENNEC Rachel; BREZELLEC Marcel; CONNAN Guy; DUPONT Frédéric; LARVOR Yannick; LE FLOC'H Éric; QUENET Michel; SCOLAN Marie-Thérèse; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	66
Procurations	11
Votants	77
Absents	11

DEL2025-10-235

HABITAT : PARTICIPATION DE L'AGGLOMÉRATION À L'OPÉRATEUR BRETON DE TIERS FINANCEMENT (OBTF)

Considérant le projet porté par la Région Bretagne de création d'un opérateur de tiers-financement sous la forme d'une Société Publique Locale (SPL) ;

Considérant que cette initiative découle d'un besoin clairement identifié : faciliter et sécuriser le financement des projets de rénovation énergétique des logements sur le territoire breton ;

Considérant la proposition faite, par courrier du 23 juillet 2025, à Guingamp-Paimpol Agglomération et à l'ensemble des autres EPCI bretons, de participer à cette future SPL dénommée Opérateur Breton de Tiers-Financement (OBTF) afin de permettre sur le territoire des collectivités bretonnes engagées dans cette SPL :

- Le préfinancement des aides à la rénovation,
- Le tiers-financement indirect (avance remboursable permettant de couvrir le reste à charge des ménages),
- Et, sous conditions réglementaires, le tiers-financement direct.

Considérant la politique d'amélioration de l'habitat menée par l'Agglomération au travers de son Point Info Habitat ;

Considérant l'intérêt de l'OBTF pour apporter des moyens de financement complémentaires aux dispositifs existants (aides de l'Anah, aides locales, éco-PTZ) à destination des ménages les plus modestes ;

Considérant que pour la phase de démarrage (2025-2026) la SPL va être constituée avec un nombre limité de collectivités fondatrices auxquelles peuvent venir s'ajouter tout EPCI volontaire ;

Considérant la possibilité de rejoindre l'OBTF à compter de 2027 et d'objectiver cette décision en fonction des premiers retours d'expérience des collectivités fondatrices ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité :

- Émet un intérêt de principe à voir naître cette société, en vue d'une adhésion formelle et d'une participation qui pourrait intervenir dans un second temps à compter de 2027.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,

Joseph LINTANF